

Procès-verbal

Assemblée paroissiale d'automne

Dimanche 29 novembre 2020 à 10h00

A distance en lien Zoom ou vote par correspondance

Ordre du Jour

1. Introduction
2. Approbation du P.V. de L'Assemblée du 1 décembre 2019
3. Comptes 2019 : Présentation
Rapport de la Commission de Gestion
Approbation
4. Budget 2021 : Présentation
Rapport de la Commission de Gestion
Approbation
5. Participation au programme Transition écologique et sociale
6. Concept pour l'évolution de la parcelle de la Moraine : Présentation et approbation
7. Informations du Conseil paroissial
- 7bis Election de Mme Danielle Semenzato comme déléguée à l'Assemblée régionale
8. Nouvelles du Synode et du Conseil Régional
9. Divers et propositions individuelles

1. Introduction

Cette Assemblée de Paroisse était prévue initialement à l'église de Villars-sous-Yens. Toutefois à cause des conditions sanitaires imposées pour éviter la diffusion de la Covid-19, la séance s'est tenue par internet. Philippe André, président, ouvre la séance à 10h00 avec la participation de 13 paroissiens, ainsi que deux invités, Claude Busslinger, représentante du Conseil régional et Pierre Siegwart, municipal à Vufflens. Il salue la présence de nos ministres, Nadine Huber, Sandro Restauri, Renaud Rindlisbacher ainsi que de tous les Conseillers de Paroisse.

Sont excusés : Mme Savioz, municipale de St-Prex, Mme Aubert, municipale de Villars ainsi que le représentant de la municipalité de Lully.

Comme le culte n'a pas pu avoir lieu avant l'assemblée, Nadine Huber nous parle du temps de l'Avent qui signifie arrivée, celle de Jésus lors de sa naissance il y a 2000 ans, de Sa venue dans notre for intérieur et Sa venue à la fin des temps. Lorsque Dieu nous rejoint et que notre vie devient une aventure. « Adventura », ce qui va, ce qui doit arriver et qui parfois va bousculer nos certitudes et nos habitudes. Ce temps de l'Avent nous invite à accéder en nous-mêmes pour que le Christ puisse nous rejoindre.

Le Président fait lecture des principes constitutifs de notre église évangélique réformée. Lise-Claire Bonnefoy et Myriam Karlström sont désignées scrutatrices. Cette dernière donne lecture de l'art.15 du règlement ecclésiastique. Vu le caractère extraordinaire de l'Assemblée, les votes seront nominatifs et adressés à chacun des 13 paroissiens en ligne. Aucun vote anticipé n'a été enregistré.

Le Président fait lecture de l'Ordre du Jour qui ne soulève aucune remarque ni question.

2. Approbation du P.V. de l'assemblée du 1 décembre 2019

Le P.V. était disponible sur le site internet. La version papier n'a pas pu être proposée puisqu'en novembre, les cultes n'ont pas eu lieu en présentiel. Le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'Assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

3. Comptes 2019 (Jean-Philippe Perret)

Au **bilan 2019**, dans les actifs, le disponible de liquidités totales s'élève à CHF 162'026, liquidités en augmentation de CHF 44'622. Les débiteurs CHF 6'574,75 représentent le solde que la gérance DOMICIM a versé début 2020 pour les appartements du Chauchy ainsi que des contributions versées en trop à la Région et au canton. Les actifs transitoires CHF 10'628.05 sont les dernières offrandes de l'année et les montants à encaisser des communes pour les prestations des organistes.

Les passifs transitoires s'élèvent à CHF 25'677,70. (Terre Nouvelle, subsides versés aux sociétés/institutions proches de l'église et montant avancé aux organistes pour prestations du dernier trimestre).

Les charges : poste important des immeubles CHF 38'517 (+CHF 5'000 pour deux pleins de mazout, dont un remboursé à un locataire). Attributions aux provisions CHF 20'839.60 (en vue de travaux futurs, on prélève 25 % des loyers encaissés à la Moraine et 10 % de ceux du Chauchy). Sous rémunération de personnel, une diminution de -CHF1'801 par rapport à 2018 due à une baisse d'activités de la secrétaire Annick Lachat.

Les produits : baisse des collectes -CHF 3'493 (toutefois sans diminution du nombre de cultes). Diminution importante aussi pour les services funèbres -CHF 17'126 car en 2018 il y a eu deux dons exceptionnels pour un total de CHF 11'200. « Ventes et bazars » CHF 0.00 (écart de -CHF 5'949 car la fête de paroisse n'a pas eu lieu en 2019). « Autres manifestations » CHF 2'481 en baisse -CHF 1'615 car en 2018 il y avait les résultats de la vente de vins de la cuvée

de la Réforme. « Engagements et dons » CHF 23'361 (-CHF 4'405 car en 2018 il y eut un don exceptionnel de CHF 5'000). « Revenus d'immeubles » CHF 112'196 (+CHF 12'008 grâce à la location des trois chambres à la Moraine 9). Reconnaissance et gratitude sont exprimées pour Douglas Treboux qui s'occupe de trouver des étudiants/locataires et qui n'hésite pas à effectuer des travaux de bricolage/réparation si nécessaire. Le Conseil de Paroisse lui est très reconnaissant pour son engagement.

Rapport de la Commission de Gestion (Marc Häfliger)

La commission s'est réunie le 9 mars 2020.

Le total du bilan s'élève à CHF 1'019'233.51 soit à l'actif CHF 640'004.00 pour les immeubles et CHF 379'229.51 pour les liquidités. Au passif du bilan, les créances et passifs transitoires à CHF 26'277.70, les fonds de réserve d'immeubles à CHF 293'550. La fortune de la paroisse à CHF 699'405.43.

Le bénéfice pour les immeubles est de CHF 73'678.64. Les recettes cumulées pour les cultes, mariages, services funèbres, dons et manifestations se montent à CHF 57'440.00 (bien inférieur à la moyenne des 6 dernières années CHF 87'000). Les bons résultats ont permis d'attribuer CHF 20'839 au fonds de réserve d'immeubles (dont CHF 10'000 concernent la mise à disposition du terrain de la Moraine).

La contribution cantonale et régionale est le poste de charges le plus important CHF 69'733, en augmentation de CHF 2'390.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes 2019 et le président remercie le trésorier pour sa charge de travail et son engagement.

4. Budget 2021 (Jean-Philippe Perret)

Les charges : Immeubles CHF 30'000 dont CHF 27'000 pour le Chauchy, le solde pour la Moraine. Baisse de -CHF 8'000 due au nouveau projet de la Moraine qui est prévu début juillet. Attributions aux provisions CHF 7'755 (-CHF 6'811) car il n'y a plus de provisions pour les bâtiments de la Moraine qui seront détruits.

Les produits : cultes ordinaires CHF 12'000 (-CHF 6'000) chiffrés par rapport aux recettes 2020 à la suite des restrictions COVID. L'appel de fonds est maintenu à CHF 23'000. Revenus d'immeubles CHF 97'176 (-CHF 7'620). Ventes et bazar CHF 0.00 bien que la fête de paroisse devrait avoir lieu en 2021. La prudence est requise et aucune recette n'est budgétée.

Malgré la diminution des recettes, le budget montre un bénéfice de CHF 2'131.

Rapport de la Commission de Gestion (Olivier Baudet)

La commission s'est réunie par visioconférence le 10 novembre 2020. Si l'activité paroissiale reste déficitaire d'environ CHF 60'000, cibles cantonales, régionales et Terre Nouvelle comprises, les revenus immobiliers nets devraient rapporter une somme équivalente et permettre ainsi d'équilibrer le budget 2021.

Les charges passent de CHF 170'336 à CHF 147'955 (baisse des charges d'immeubles de la Moraine). Cette diminution tient compte du projet immobilier prévu en 2021. Même en cas de retard, le budget reste prudent car des loyers supplémentaires compenseraient l'augmentation de charges d'immeubles. Les recettes sont en baisse de CHF 20'000 (baisse des collectes, le CP renonce de porter au budget la vente paroissiale de CHF 5'000 ainsi que la baisse des loyers de la Moraine).

Philippe André demande sous quelle rubrique figure la vente des sapins à Yens ? sous la rubrique « autres manifestations ».

S'en suit le vote nominal et l'acceptation à l'unanimité du budget 2021.

Le président remercie Jean-Philippe Perret pour sa présentation et les membres du Conseil de Paroisse, chacun pour leur engagement.

5. Participation au programme Transition écologique et sociale (Nadine Huber)

L'EERV avait rejoint le projet œcuménique Eco-Eglise en 2019. En tant que chrétien, c'est aussi un changement de regard sur nos vies, notre manière de consommer, de s'alimenter, de se déplacer ainsi que de nos liens avec les autres et notre relation à Dieu. Parmi les 50 paroisses recherchées par L'EERV, notre paroisse a décidé de s'engager dans un tel programme pour intégrer dans la vie paroissiale la justice sociale, le soin de la création et agir avec des « petits gestes ». La Région s'engage aussi en proposant des formations personnelles et d'adultes qui vont dans ce sens. Nous recherchons trois personnes de la paroisse pour former une délégation.

Olivier Baudet pense que l'Eglise, en se prononçant sur des sujets politiques, réduit le message du Christ. L'Eglise devrait s'abstenir particulièrement durant les cultes.

Myriam Karlström pense au contraire que le rôle de l'Eglise est d'intervenir de manière respectueuse pour défendre les valeurs fondamentales et évangéliques. Libre à chacun de s'investir ou non dans les actions proposées.

Daniel Wanner précise qu'à ce stade notre paroisse n'a pas encore réfléchi aux gestes concrets qu'elle pourrait entreprendre mais qu'en aucun cas elle serait amenée à donner son avis en cas de votations.

Alain Rihs nous rappelle que la Genèse mentionne « prenez soin de la création » et qu'on a une responsabilité à la protéger.

L'information sera diffusée dans la prochaine Lettre de nouvelles et les personnes désirant participer à ce programme sont invitées à contacter Nadine Huber.

6. Concept pour l'évolution de la parcelle de la Moraine : présentation et approbation (Daniel Wanner)

À la suite de la détérioration et l'état d'insalubrité de la Moraine 9, la régie qui s'occupait de la location a refusé de louer cet objet. Concernant le chalet de la Moraine 11, la famille Gattobigio a entrepris des travaux et modifications mais ce bâtiment reste vétuste et ne répond plus aux normes de sécurité. La transformation et rénovation seraient bien trop coûteuses.

La commission immobilière composée de Daniel Wanner, Olivier Baudet, Michel Conne (St-Prex) et Alain Strauss (architecte à Lully) a étudié les différentes options envisagées :

- a. Rénover et transformer les immeubles actuels
- b. Echange du terrain avec un promoteur contre remise d'appartement(s)
- c. Construction d'immeuble(s) par la paroisse en tant que promoteur
- d. Mise à disposition du terrain contre loyer (droit de superficie ou DDP)

Liste des critères retenus pour l'analyse des variantes :

- e. Risques financiers (solvabilité des partenaires, financement en cas d'emprunts bancaires)
- f. Risques d'entreprise (responsabilité en tant que maître d'œuvre et propriétaire)
- g. Dégager une rentabilité nette annuelle
- h. Charge de gestion et d'administration qui ne doit pas être trop lourde pour la paroisse

La commission en a déduit les appréciations suivantes :

- a. Pour la rénovation et transformation : **pas retenu** à cause des coûts et du financement élevés, ainsi que des risques d'entreprise et de la charge administrative.
- b. Echange du terrain : **pas retenu** à cause des risques d'entreprise, de la charge administrative et, dans une moindre mesure, du financement.
- c. Construction en tant que promoteur : **pas retenu** à cause des risques financiers et d'entreprise élevés et de la charge administrative.
- d. Droit de superficie : **retenue** du fait des risques financiers et d'entreprise limités, du peu de charge administrative et d'une bonne rentabilité nette

Qu'est-ce que le droit de superficie ?

Une servitude ou Droit Distinct et Permanent (DDP) en vertu duquel le propriétaire d'un terrain (la paroisse ou le superficiant) octroie à un tiers (le superficiaire) le droit de construire, de détenir et d'entretenir des constructions sur le terrain grevé.

Le but du DDP est de détacher la propriété des constructions appartenant au tiers superficiaire, de la propriété du terrain qui reste à la paroisse en tant que superficiant.

En contrepartie de la mise à disposition du terrain, la paroisse reçoit un loyer indexable qui peut être garanti par l'inscription d'une hypothèque légale.

Les éléments importants à négocier dans le contrat de DDP sont notamment :

1. Le montant du loyer et son indexation
2. La durée du contrat (entre 35 ans et 99 ans)
3. L'indemnité de reprise des constructions à l'échéance.

Le vote de l'Assemblée permettrait d'aller de l'avant et de négocier avec des contreparties un droit de superficie et de revenir lors d'une prochaine assemblée avec un projet plus abouti.

Myriam Karlström aimerait savoir si, à ce stade, on peut chiffrer ou avoir des indications de prix ? **Daniel Wanner** confirme que plusieurs propositions leur ont été faites pour le prix de location par année, le plus bas s'élevant à CHF 27'000, le plus haut à CHF 63'000. **Daniel Wanner** soulève l'importance du choix du type de promotion. En effet il est imaginable que certains promoteurs revendent ensuite les logements construits à plusieurs propriétaires (PPE) auprès desquels la paroisse devrait faire recours en cas de non-paiement annuel du loyer. Le non-paiement serait plus facile à régler avec un seul propriétaire (une institution) d'où l'importance, pour un contrat d'un si long terme, de vérifier la solvabilité de la contrepartie. En comparaison, les loyers actuels de la Moraine dégagent un bénéfice de CHF 35'000. Dans l'éventualité d'échange pour des appartements, le montant serait un peu supérieur mais nous aurions les ennuis d'un propriétaire et toutes les charges administratives. **Olivier Baudet** indique que l'aspect risque est important si les appartements venaient à ne plus se louer alors que la garantie d'encaisser CHF 50'000/an de loyer pour le terrain est plus sûre. **Myriam Karlström** remarque qu'avec cette option, la paroisse reste propriétaire. **Daniel Wanner** mentionne que le fait de vendre le bien a également été étudié. Toutefois, actuellement, la rentabilité sur investissements est nulle. Aussi il n'est pas cohérent de se séparer d'un bien foncier lorsqu'on nous l'a légué. **Philippe André** veut savoir si dans le contrat DDP apparait une clause stipulant le type d'immeuble construit sur la parcelle et si à terme, la paroisse redeviendrait propriétaire de cet immeuble ? **Daniel Wanner** stipule que ce contrat DDP donne une grande liberté d'options, précisant par exemple qu'on veut des locaux d'habitations ou de définir les types de locataires (familles/personnes âgées). **Marc Häfliger** soulève l'importance de la négociation, de s'assurer que l'affectation du terrain est maintenue comme lors de la délivrance du permis de construire (même type d'immeubles), quelle indexation appliquer, s'assurer du maintien de l'état des bâtiments et éventuellement la possibilité de renouveler le contrat à terme. **Jean Buttet** félicite la commission pour toutes les réflexions amenées et le travail effectué. Il s'interroge s'il serait possible d'indiquer lors du contrat que des locaux soient mis à disposition de la paroisse puisqu'on n'a plus de salle de Paroisse à St-Prex ? **Alain Rhis** l'informe qu'au 1^{er} étage du Foyer, deux salles sont mises gracieusement à disposition de la paroisse. Une salle est utilisée pour les rencontres parents-enfants. **Myriam Karlström** suggère d'approcher la paroisse d'Aigle qui a déjà complété un projet avec un droit de superficie. Elle soulève l'importance d'inclure dans notre contrat l'aspect écologique du projet.

Le président soumet la proposition au vote. A l'unanimité, l'Assemblée de paroisse accepte la proposition du Conseil paroissial de négocier un droit de superficie pour la parcelle 514, sise au chemin de la Moraine 9 et 11.

7. Informations du Conseil paroissial (Pauline Stenger et Daniel Wanner)

Gestion de la pandémie : toutes les activités ont dû s'arrêter au printemps. Certaines ont repris, d'autres ont été réalisées par internet et plusieurs reportées (comme les formations d'adultes, d'adolescents, enfants et éveil à la foi, Assemblée régionale et paroissiale, retraite du Conseil de paroisse, le culte des Rameaux et la bénédiction des catéchumènes, fête des bénévoles, fête de paroisse, concerts spirituels). D'autres activités ont vu le jour durant le confinement : la Lettre de nouvelles hebdomadaires, messages audios de Sandro Restauri, vidéo de Pâques avec nos trois ministres, téléphones aux paroissiens, visites à distance, culte Rappelle-toi le 5 juillet en mémoire des personnes décédées lors du confinement. Les cultes ont repris le 8 juin avec des consignes sanitaires à respecter. Début novembre, une nouvelle interruption des cultes eut lieu mais les cultes en présentiel devraient pouvoir reprendre la semaine prochaine. Une enquête a été menée en mai concernant la fréquence de parution de la lettre de nouvelles. Le Conseil décida de maintenir sa diffusion à deux fois par mois pour rester en lien avec les personnes ne souhaitant plus se rendre au culte. Début novembre, lors d'une recrudescence de la pandémie, la parution devient à nouveau hebdomadaire. Dès 2021 le rythme de parution passera à nouveau à deux lettres par mois.

Tout-ménage : précédemment, un appel de fonds était envoyé aux paroissiens figurant dans notre fichier paroissial. Pour la première année, un tout-ménage est adressé à l'ensemble de la population. Un premier envoi a eu lieu au printemps lors du confinement. Vu la situation, il a été décidé de ne pas insérer de bulletin de versement. Il y a eu quelques dons de manière marginale. Le 2^{ème} tout-ménage devrait être déposé dans les boîtes aux lettres prochainement. Ce dernier contient un bulletin de versement qui remplace l'appel de fonds. Le contenu et contenant de la 2^{ème} version est magnifique et Daniel Wanner remercie l'équipe de rédaction qui a fourni un bel effort pour réaliser cette version.

Bulletin de versement avec QR code : ce code remplacera à terme les bulletins actuels. Nos bulletins paroissiaux comporteront deux formes de paiements, soit avec un paiement habituel à la banque ou par e-banking ET nouvelle possibilité, en scannant le QR code pour arriver directement sur la page e-banking de sa banque. Il suffit d'entrer votre mot de passe pour accéder à votre compte et indiquer le montant à payer. Le QR code figure à la page des contacts de notre site internet. Il sera indiqué également dans le tout-ménage.

Claude Busslinger invite les paroissiens qui ne payent pas par internet à utiliser les anciens BVR car la taxe lors d'un paiement au guichet est moins élevée avec un ancien bulletin qu'avec les nouveaux bulletins de versement avec un QR code.

Cultes de Noël et veillée : le Conseil d'Etat autorise les célébrations des cultes avec un maximum de 30 participants. Les Noëls villageois sont maintenus, toutefois sans participation des chœurs, gospel ou saynète d'enfants. La veillée de Noël aura lieu le 24 décembre à 23h00

à Lussy. Un encouragement est donné à chacun de contacter nos ministres pour signaler les personnes isolées ou qui ont des besoins particuliers.

Pour marquer l'Avent, les pasteurs et diacres de la Région proposent par internet les capsules quotidiennes de l'Avent (info@avent-autrement.ch). Une sainte-cène est proposée par Zoom tous les vendredis à 19h avec un temps de méditation et de chants.

Chocolats du Centre Social Protestant : puisque la vente n'a pas pu avoir lieu lors des cultes supprimés en novembre, possibilité est donnée à chacun de passer commande auprès de Madeleine Ott, St-Prex. Le chocolat est disponible également à la cure de Vufflens et chez Pauline Stenger à Lussy.

Réflexions sur la Sainte-Cène : Déjà avant la pandémie, le Conseil paroissial s'était interrogé sur le partage de la coupe, notamment en période hivernale. Durant la pandémie et quand les saintes-cènes étaient autorisées, des gobelets personnels ont été utilisés. Cette réflexion sera reprise dès que la situation sanitaire le permettra.

Constitution du groupe « occupation des temples » : quelques réunions ont eu lieu depuis le début de l'année notamment le 10 mars avec la présence de plusieurs municipaux de différents villages. L'intention étant d'élaborer des directives simples quant à la réservation et mise à disposition des églises pour des activités hors paroisse. Le Conseil synodal planchera aussi prochainement sur cette même question. Un sondage adressé aux lecteurs de la Lettre de nouvelles permettra d'élargir la réflexion.

Renaud Rindlisbacher, nouveau responsable du dicastère Terre Nouvelle : Sandro Restauri a œuvré comme responsable durant de nombreuses années. Nous le remercions. Il souhaitait passer la main. Dès cet automne Renaud Rindlisbacher a repris cette fonction. Nous lui souhaitons plein succès dans cette nouvelle fonction.

Activités à venir en 2021 :

7 février : culte Terre Nouvelle à 10h00 à Lully

12 février : St-Valentin autrement à 19h30 à l'Auberge de L'Union à St-Prex. La date est avancée car le 14 est un dimanche (moins adéquat pour les restaurants et jeunes parents). Pierre-André Pouly, pasteur et thérapeute de couples sera l'animateur.

18 mars : Assemblée paroissiale de printemps à Tolothenaz

28 mars : Culte des Rameaux à la salle communale de Yens

3 juin : fête des bénévoles à la salle communale de Lussy-sur-Morges

3 octobre : fête paroissiale à la salle communale de Yens. Tout comme la fête des bénévoles, cette fête n'a pas eu lieu en 2020 à cause de la pandémie. Recherchons des préparateurs pour organiser la version 2021.

7 bis Election de Mme Danielle Semenzato comme déléguée à l'Assemblée régionale

L'assemblée valide à l'unanimité la modification de l'Ordre du Jour avec un point 7 bis afin de pouvoir procéder à l'élection de Danielle Semenzato comme déléguée à l'Assemblée régionale.

La délégation pour notre paroisse étant complète avec la présence de deux ministres (Nadine Huber et Sandro Restauri), ainsi que les membres laïques (Marianne André, présidente, Christine De La Harpe, Vanessa Hofmann et Claire-Lise Coppen). Mme de la Harpe nous indique que Mme Coppen avait émis le désir de se retirer dès qu'un remplaçant se présentait. Les déléguées laïques de notre paroisse ont suggéré d'avoir un représentant du Conseil paroissial. Danielle Semenzato s'est proposée et nous l'en remercions.

La candidature de Danielle Semenzato est soumise à l'Assemblée et le vote accepté à l'unanimité. Son élection rentrera en vigueur dès que la démission écrite de Claire-Lise Coppen sera validée.

8. Nouvelles du Synode et du Conseil Régional

Nadine Huber pour le Synode

Le Synode extraordinaire a eu lieu en septembre. La prochaine session se tiendra le 12 décembre. Le Conseil synodal a rappelé les principes de sa gouvernance : faire ensemble chemin commun, chemin collectif balisé par la vision, la construction et la relation en authenticité et clarté. Il souhaite donner des outils modernes et être à la hauteur dans sa fonction d'employeur. Donner souplesse et savoir s'adapter aux situations (pandémie). Être chrétien, c'est être avant tout humain. Cette vision doit transparaître dans l'institution. Les objectifs financiers seront à l'ordre du jour en décembre. De plus amples détails concernant le prochain ordre du jour de l'assemblée de décembre ou les anciens PV sont disponibles sur le site de l'EERV.

Claude Busslinger pour la Région:

Le Conseil régional tient à remercier tous les ministres pour l'engagement qu'ils mettent à garder les liens durant cette période anxieuse : les lettres hebdomadaires, messages sur natel, contacts téléphoniques, etc.

L'oratorio qui aurait dû prendre place la semaine prochaine est reporté en 2021.

Les finances sont un sujet de préoccupation de la Région, voire du canton. Le budget du Conseil régional passe de CHF 42'000 pour 2020 à CHF 36'000 pour 2021. CH 2'000 sont maintenus pour la publicité dans les journaux à disposition de « formation et accompagnement » ou pour les paroisses désirant relever un point saillant dans le journal de Morges, la Côte ou le journal de Cossonay. La contribution cantonale est trop élevée pour les paroisses « du haut » qui craignent de tomber en faillite à fin 2021. De ce fait l'Assemblée

régionale a décidé de poser un amendement au budget du Synode pour diminuer la contribution cantonale de 10 %.

L'assemblée extraordinaire du 17 février 2021 permettra de voter en Région cette contribution cantonale et également de décider de la participation auprès du nouveau Conseil synodal et leur programme « vision, mission, stratégie » avec un accent important porté aux familles. La Région mènera une enquête auprès des paroisses, des services communautaires pour définir le contour de notre engagement dans ce projet.

9. Divers et propositions individuelles

Madeleine Ott a entendu que la paroisse remerciait chaleureusement Douglas Treboux pour son travail de location des chambres à la Moraine. Reçoit-il également une reconnaissance matérielle ? Daniel Wanner confirme qu'il s'agit d'une reconnaissance symbolique. La paroisse lui a offert un cadeau mais il n'a pas été rémunéré.

Le Président remercie chaleureusement les personnes qui se sont occupées de la technique (Alain Rihs, Sandro Restauri, Jean-Philippe Perret, Myriam Karlström) qui ont passé du temps pour vérifier le fonctionnement du système et le processus de votations. Il invite les paroissiens à se rendre virtuellement à Yens ce soir pour participer au feu de l'Avent.

Il remercie les participants pour leur présence aujourd'hui, même si elle est virtuelle.

» Restons en lien et solidaires en ces temps troublés. Bon temps de l'Avent à vous et à vos familles ».

Fin de la séance à 11h50

Le Président :

Philippe ANDRE



La secrétaire :

Marie France HAEFLIGER

